

TABLEAU DES COTISATIONS 2019-2020

Pour les adhésions de : Octobre, Novembre et Décembre 2019,

La cotisation sera valide jusqu'au 31 mars 2020.

Frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre

Montant	Taxes	Sous-total
75 \$	11,23 \$	86,23 \$

Frais relatifs à la réinscription au tableau de l'Ordre *

Montant	Taxes	Sous-total
55 \$	8,24 \$	63,24 \$

Ainsi que la cotisation à payer selon votre statut:

	Montant	Taxes	OPQ	Sous-total	Total à payer incluant les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre	Total à payer incluant les frais relatifs à la réinscription au tableau de l'Ordre
2 Cotisation régulière	288 \$	43,13 \$	29,00 \$	360,13 \$	446,36 \$	423,37 \$
2 Cotisation sans emploi (depuis au moins 8 mois sans travail - AVEC PREUVE)	164 \$	24,56 \$	29,00 \$	217,56 \$	303,79 \$	280,80 \$
2 Cotisation finissant 2 (A2017 ou H2018) **	226 \$	33,84 \$	29,00 \$	288,84 \$	375,07 \$	352,08 \$
2 Cotisation finissant 1 (A2018 ou H2019) **	160 \$	23,96 \$	29,00 \$	212,96 \$		
2 Cotisation aux études à temps plein (avec preuve)	168 \$	25,16 \$	29,00 \$	222,16 \$	308,39 \$	285,40 \$

Important:

- 2 Possibilité de modalités de paiement sans frais ni intérêts.
- 2 Les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre doivent être payés séparément et ne sont pas remboursables.
- 2 Les cotisations professionnelles sont déductibles d'impôts.

* Pour les anciens membres T.P. ou T.Sc.A. seulement. Ne s'adresse pas aux anciens étudiants affiliés à l'Ordre.

Les Finissants 1 n'ont pas à payer les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre.

Nous tenons compte de la dernière session étudiée pour définir le statut de finissant.

** A = Session d'Automne ; H = Session d'Hiver